

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 juin 2010

CP 10/06-32

L'an deux mil dix, le 21 juin à 17 H 30, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etaient excusés : MM. Massip et Moignard.

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE
EQUIPEMENTS DE LOISIRS LIES A L'EAU
ET AMENAGEMENT DE HALTES NAUTIQUES**

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du 18 juin 1991, l'Assemblée Départementale a fixé les nouvelles modalités d'intervention du Département en matière de tourisme et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Les modalités d'octroi des aides relatives aux équipements de loisirs liés à l'eau et de haltes nautiques définies selon les articles 40 à 42 de l'arrêté précité sont les suivantes :

✓ **Les équipements de loisirs liés à l'eau** doivent être situés autour des plans d'eau, des bases nautiques ou en bordure de rivières, comprenant une baignade surveillée.

Le taux d'intervention de l'aide départementale est fixé à 30 % du montant HT. dans la limite d'une dépense subventionnable de 91 500 € HT.

Conformément à l'arrêté susvisé, section III, articles 11, 12, 13 et 14, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique s'est réuni le 4 mai 2010 en vue d'examiner les dossiers suivants.

I – DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PAYS

1°) Commune de LAFRANCAISE

Installation d'un chauffage solaire à la piscine municipale

Contrat de Pays Montalbanais - programme 2009 phase 2

La commune de Lafrançaise envisage d'installer un chauffage solaire à la piscine municipale de la "Vallée des loisirs" ayant pour but de permettre aux enfants des écoles primaires et du collège de pouvoir bénéficier de séances de natation à la piscine dès le mois de juin et jusqu'en septembre. Le club de natation local pourra aussi profiter de cette installation.

Le chauffage de la piscine sera également un plus pour la saison touristique (avant saison notamment).

Les travaux consistent à la mise en place d'une couverture isothermique en mousse flottante de 6 mm d'épaisseur avec enrouleur. Des capteurs solaires et une pompe spécifique de circulation seront aussi installés.

Le coût de l'opération

Le coût total de ces travaux s'élève à **89 413 € HT** décomposé comme suit :

- Lot hydraulique (capteurs, hydraulique, canalisations, régulation, électricité et comptage)	40 770 €
- Lot terrassement VRD (plateforme au sol, tranchée, remblaiement, clôture et portillon)	21 143 €
- Couverture isothermique avec enrouleur	19 800 €
- Etude et réalisation du D.C.E.	7 700 €

Total	89 413 € HT

Le plan de financement

- Autofinancement	56 093 €
- Conseil Régional (PRELUDE II)	10 967 €
- Subvention du Département sollicitée	22 353 €

Total	89 413 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de **22 353 €** correspondant à 25 % du montant des travaux HT qui est sollicitée pour cette opération inscrite au Contrat de Pays Montalbanais 2009 – Phase 2.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. :

- propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **22 353 €** à la Commune de LAFRANCAISE pour l'installation d'un chauffage solaire à la piscine municipale. Toutefois, le comité demande préalablement qu'un rapprochement soit fait avec le CAUE et notamment son Centre d'Information Energie pour évaluer l'impact d'une telle dépense par rapport aux résultats attendus.

2°) Commune de MONTAIGU-DE-QUERCY

Curage du plan d'eau à la base de loisirs des Chênes

Contrat de Pays Garonne-Quercy-Gascogne – Programme 2009 - phase 3

La commune de Montaigu-de-Quercy souhaitant améliorer la qualité de l'eau du plan d'eau des Chênes. Pour cela, elle y envisage des travaux de curage.

En effet, les boues se sont accumulées et sont devenues stagnantes entraînant ainsi une turbidité à cette eau de source qui n'est pas compatible à la baignade en lac. Ce qui était un point fort de cette base.

Il est aussi prévu un décapage et une mise en bordure de sable de la plage principale et d'une plage annexe.

Il faut penser que ce plan d'eau reçoit une clientèle estivale en augmentation et qu'il fait partie, en Quercy, d'un équipement très attractif.

Le coût de l'opération

Le coût de ces travaux s'élève à **71 200 € HT** décomposé comme suit :

- curage	68 400 €
- mise en bordure du sable	2 800 €

Total	71 200 €

Le plan de financement

- Commune	49 840 €
- Conseil Régional	10 680 €
- Subvention du Département sollicitée	10 680 €

Total	71 200 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de **10 680 €**, à parité avec la Région, correspondant à 15 % du montant des travaux HT qui est sollicitée pour cette opération inscrite au Contrat de Pays Garonne-Quercy-Gascogne 2009 – phase 3.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. :

- propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **10 680 €** à la Commune de MONTAIGU-DE-QUERCY pour le curage du plan d'eau à la base de loisirs des Chênes.

II – DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE TRADITIONNELLE

1°) Commune de MONCLAR-DE-QUERCY

Réalisation d'un poste de secours à la base de loisirs

La commune de Monclar-de-Quercy met en place un programme de développement touristique.

A la suite d'une étude de repositionnement touristique réalisée par le bureau d'études "MLV Conseils" en 2006, un plan de restructuration de la base de loisirs a été élaboré.

Ce programme a débuté en 2008 et va s'étaler sur plusieurs années jusqu'à rénovation complète de la base.

Les deux premières phases réalisées ont consisté à la création de 3 nouveaux bassins de piscine, dont un aux dimensions sportives, avec couverture escamotable.

En 2010, il est donc prévu la réalisation du poste de secours pour les espaces de baignade existants et à créer.

Les travaux sont répartis en 4 lots :

- 1 - travaux de terrassements, de fouilles, de tranchées et génie civil,
- 2 - travaux de gros oeuvre, placo, plâtrerie et charpente,
- 3 - sanitaires, plomberie, électricité, chauffage,
- 4 - revêtement extérieur, parement de bois et huisserie.

Le coût de l'opération

Le coût total de ces travaux s'élève à **65 000 € HT** décomposé comme suit :

- Lot n°1 : terrassement	8 200 €
- Lot n°2 : gros-oeuvre	28 800 €
- Lot n°3 : sanitaire	20 000 €
- Lot n°4 : revêtement extérieur	8 000 €

Total	65 000 € HT

Le plan de financement

- Autofinancement	27 200 €
- Etat – D.G.E.	19 500 €
- Subvention du Département sollicitée	18 300 €

Total	65 000 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de **18 300 €** correspondant à 30 % du montant des travaux plafonné à 61 000 € HT qui est sollicitée pour cette opération. Cet équipement fait partie de l'équipement structurant relatif à la base de loisirs intégré dans le dispositif concernant les opérations touristiques de Midi-Quercy.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. :

- propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **18 300 €** à la commune de MONCLAR-DE-QUERCY pour la réalisation d'un poste de secours à la base de loisirs.

2°) Commune de MOLIERES

Rénovation et agrandissement du local de maître nageur au plan d'eau du Malivert

La commune de Molières souhaite rénover et agrandir le local maître nageur situé à la base de loisirs du Malivert. En effet, suite à sa labéllisation "Pavillon Bleu 2009", une amélioration des conditions d'accueil et de sécurité des estivants s'est imposée à la commune, propriétaire du site touristique.

La réfection de la toiture vieillissante et son extension formeront un large espace abrité de la pluie et du soleil fortement sollicité par les touristes ainsi que les utilisateurs réguliers de la base de loisirs.

Actuellement, le bâtiment maître nageur comprend le poste de secours, le local d'accueil du public ainsi que les sanitaires. Il a été construit au début des années 1980 en surplomb de la plage aménagée (baignade surveillée) du lac du Malivert.

Après plus de 25 ans d'utilisation, l'évolution des normes d'hygiène, de sécurité et une attente des touristes imposent une rénovation de cet équipement devenu trop exigü.

Le projet consiste à remplacer notamment, la toiture existante détériorée par une couverture en zinc. La surface couverte du bâtiment sera agrandie pour couvrir une superficie totale de 245 m² formant un toit à quatre pentes. Des aménagements annexes (réfection d'un garde-corps et d'un escalier d'accès) seront également réalisés pour assurer la sécurité des touristes et des personnels.

Le coût

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à **61 976 € HT** décomposé comme suit :

- Gros oeuvre	7 400 €
- Garde-corps métalliques	4 664 €
- Charpente métallique	19 412 €
- Couverture en zinc	22 800 €
- Honoraires	7 700 €

Total	61 976 € HT

Le plan de financement

- Commune	43 676 €
- Subvention du Département sollicitée (30 % du coût HT plafonné à 61 000 €)	18 300 €

Total	61 976 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de **18 300 €** correspondant à 30 % du montant HT des travaux plafonné à 61 000 € qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. :

- propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **18 300 €** à la commune de MOLIERES pour la rénovation et l'agrandissement du local du maître nageur au plan d'eau du Malivert.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions départementales sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **2041420** – sous-fonction **94** du Budget Départemental.

- Autorisation de programme 2010.....	141 000 €
- Engagement à ce jour	0 €
- Engagement à la présente Commission.....	69 633 €
- Disponible sur l'exercice 2010.....	71 367 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité technique du Fonds départemental d'intervention touristique réuni le 4 mai 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :
 - 22 353 € à la Commune de Lafrançaise pour l'installation d'un chauffage solaire à la piscine municipale de la Vallée des Loisirs (*contrat de Pays Montalbanais-programme 2009, phase 2*),
- Précise toutefois, que le comité demande préalablement qu'un rapprochement soit fait avec le CAUE et notamment son Centre d'Information Energie pour évaluer l'impact d'une telle dépense par rapport aux résultats attendus ;
 - 10 680 € à la Commune de Montaigu-de-Quercy pour le curage du plan d'eau à la base de loisirs des Chênes (*contrat de Pays Garonne-Quercy-Gascogne – programme 2009, phase 3*),
 - 18 300 € à la Commune de Monclar-de-Quercy pour la réalisation d'un poste de secours à la base de loisirs,
 - 18 300 € à la Commune de Molières pour la rénovation et l'agrandissement de la toiture du local du maître nageur au plan d'eau du Malivert ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 2041420, sous-fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,